

Groupe PLR du conseil général de la Commune de Val-de-Travers

Postulat du groupe PLR relatif à l'arrêté d'approbation des comptes (point 6 de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 27 mai 2016)

Diminution du coefficient fiscal

Postulat :

Le groupe PLR demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches et d'étudier les mesures envisageables en vue d'une diminution du coefficient fiscal. Un rapport écrit est demandé dans un délai d'une année. Le cas échéant, il peut être rédigé dans le cadre du rapport à l'appui des comptes ou des rapports de gestion.

Développement :

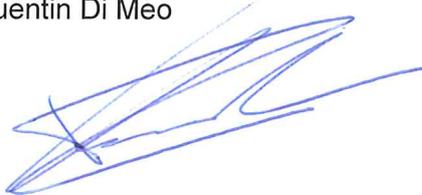
La commune de Val-de-Travers figure toujours parmi les communes ayant le plus haut coefficient fiscal du Canton de Neuchâtel, lui-même figurant parmi les plus hauts de Suisse. Or, nous parlons constamment d'attractivité, de démographie de soutien au commerce local et aux entreprises de la région, mais aussi à d'autres facteurs essentiels à la prospérité de notre commune. Néanmoins, sur cet ambitieux tableau, un obstacle revient systématiquement s'immiscer : le taux d'imposition.

Depuis plusieurs années, le PLR a été le moteur de plusieurs démarches menant à des diminutions du coefficient fiscal dans la commune de Val-de-Travers. Des démarches réfléchies et maîtrisées conduisant à des diminutions d'impôts cohérentes et raisonnés.

Le groupe PLR constate, chaque année, des chiffres noirs présentés par le conseil communal, avec un niveau record pour 2015. Chaque année également, le conseil communal affirme le caractère exceptionnel de l'exercice. Malgré tout, l'excellent travail réalisé par l'Exécutif ces dernières années porte ses fruits. Les indices financiers sont réjouissants : diminution régulière de la dette permettant des dépenses de développement, augmentation de la fortune, bonne maîtrise des charges de personnel et des biens, services et marchandises, degré d'autofinancement largement positif, des placements qui rapportent plus que ce que coûte la dette. Aujourd'hui, le groupe PLR est en droit de se demander s'il n'est pas temps que la population puisse bénéficier de cette situation par une diminution du coefficient fiscal, le cas échéant, à quelles conditions.

Pour le groupe PLR :

Quentin Di Meo



GRUPE PLR DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Gilles **Aeschmann** – Stéphanie **Béguin** – Alfred **Bigler** – Simon **Chédel** – Denis **Cherbuin**
Eric Demarchi – Quentin **Di Meo** – Johana **Eidam Vautherot** – Simon **Eschler** – Jean-Paul **Gattolliat**
Christelle **Gertsch Macuglia** – Jean-Pierre **Gfeller** – Benjamin **Jaggi** – Laurent **Patthey**
François **Rossetlet-Christ** – Jean-Michel **Rossetti** – Pierre-Alain **Wyss**